AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1217
FR0010533075-FS0522

12 août 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2015, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 août 2015, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE EUROTUNNEL SA et détenir 25 149 680 actions GROUPE EUROTUNNEL SA représentant autant de droits de vote, soit 4,57% du capital et 3,94% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE EUROTUNNEL SA sur le marché.

[1] Agissant en qualité d' « investment adviser » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 638 744 554 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.